

## **Description du milieu récepteur**

#### 4. DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR

Les tableaux suivants décrivent la zone à l'étude (illustrée au chapitre 1) en présentant un sommaire des composantes des milieux naturels et humains considérées dans le cadre de l'élaboration du projet.

**TABLEAU 4.1: DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL**

COMPOSANTES	DESCRIPTION
Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat humide tempéré froid.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyenne de 236 cm de neige par hiver.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précipitations annuelles de 1092 mm de pluie.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Août est le mois le plus pluvieux (114 mm en moyenne).</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Température moyenne quotidienne en juillet de 19,8°C et en janvier de -12,5°C.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période sans gel au sol (moyenne) : rive nord : 129 jours rive sud : 133 jours</li> </ul>
Physiographie et drainage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La zone à l'étude est localisée dans le centre de la province physiographique des Basses-Terres du Saint-Laurent.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rive nord : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Altitude maximale de 60 m à l'ouest de Trois-Rivières.</li> <li>- Altitude maximale de 34 m au nord-est de la zone à l'étude.</li> <li>- Pente généralement douce orientée vers le fleuve.</li> <li>- Drainage assuré par la rivière Saint-Maurice et par la rivière Champlain (située à l'extérieur de la zone).</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rive sud : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Altitude maximale légèrement supérieure à 30 m.</li> <li>- Pente douce qui s'incline vers le fleuve.</li> <li>- Drainage s'effectue principalement par les rivières Sainte-Marguerite, Godefroy, Bécancour et Gentilly.</li> </ul> </li> </ul>
Géologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Roche-mère des Basses-Terres du Saint-Laurent qui date du Cambrien et de l'Ordovicien. Elle est d'origine sédimentaire et repose en discordance sur le socle précambrien.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre formations rocheuses : rive nord : shales d'Utica et formation de Nicolet; rive sud : formations de Pontgravé et de Bécancour.</li> </ul>
Sédiments meubles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les unités lithologiques sont : le till de Bécancour, l'argile marine, les sables des hautes et basses terrasses et les sédiments organiques (principalement la tourbe).</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La séquence stratigraphique dominante sur la rive nord est : tourbe/sables de hautes terrasses/argile marine; sur la rive sud : sables de basses et hautes terrasses/till ou roche en place.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'unité sédimentaire de surface la plus importante est le sable suivi des sédiments organiques.</li> </ul>

TABLEAU 4.1 (SUITE): DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

COMPOSANTES	DESCRIPTION
Sédiments meubles (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phénomène géomorphologique peu probable considérant le relief de plaine.</li> </ul>
Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions aquifères peu intéressantes.</li> <li>Potentiel aquifère local pour alimentation de résidences isolées.</li> <li>Écoulement des eaux souterraines en direction du fleuve pour chacune des rives.</li> <li>Qualité de l'eau souterraine faible.</li> <li>Puits municipaux localisés sur la rive nord : Champlain – de part et d'autre de la route 359; Trois-Rivières – à l'est de la rivière Saint-Maurice.</li> <li>Vulnérabilité : rive nord – La couche d'argile sous les sables protège l'aquifère profond. Les nappes de surface associées aux sables sont très vulnérables. rive sud – Les sables sur till ou substrat rocheux confèrent aux nappes de surface et profondes une vulnérabilité élevée.</li> </ul>
Contraintes physiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les zones inondables sont principalement présentes sur la rive sud et sont associées aux rives des principaux cours d'eau et la berge du fleuve.</li> <li>Les zones à risque de mouvement de terrain sont associées aux berges des rivières Saint-Maurice et Bécancour.</li> <li>Deux prises d'eau potable : une dans la rivière Saint-Maurice et l'autre sur la rive sud du fleuve à l'est du pont Laviolette.</li> </ul>
Pédologie et potentiel agricole des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rive nord : Les sols en zone agricole correspondent à des loams et des argiles et le potentiel est généralement de classe 2.</li> <li>Rive sud : Les sols en zone agricole correspondent à des terres franches et des sables. Le potentiel des sols est majoritairement de classes 2 et 3.</li> </ul>
Composantes forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>La zone à l'étude est située dans le domaine climacique de l'érablière à tilleul et l'érablière à bouleau jaune. Elle fait partie de la région écologique 2c (région de Québec).</li> <li>Rive nord : Les plus grandes superficies boisées sont situées à l'est de la rivière Saint-Maurice. Le potentiel forestier des sols se situe principalement dans les classes 3, 4 et 5.</li> <li>Rive sud : Les massifs boisés sont dispersés sur le territoire; les deux principaux massifs sont localisés au sud du parc industriel et au nord du lac Saint-Paul. Le potentiel forestier des sols est majoritairement de classes 3 et 4.</li> </ul>
Flore à statut précaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>32 espèces de plantes menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi, ont été observées dans la zone à l'étude à quelque 41 localisations.</li> <li>Le secteur de la réserve écologique Léon-Provancher et de la rivière Godefroy constitue celui où des plantes à statut particulier ont été les plus abondamment relevées.</li> </ul>

TABLEAU 4.1 (SUITE): DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

COMPOSANTES	DESCRIPTION
Flore à statut précaire (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'embouchure de la rivière Gentilly est un deuxième secteur où il y a quelques mentions regroupées.</li> </ul>
Faune ichthyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelque 67 espèces de poissons dans la zone à l'étude. La Perchaude, le Mené jaune, la Carpe et le Doré jaune domineraient la communauté de poissons.</li> <li>De façon générale, les rives du Saint-Laurent incluant l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, constituent des frayères potentielles pour certaines espèces.</li> <li>Les affluents du secteur Trois-Rivières/Bécancour sont des sites importants pour la reproduction de plusieurs espèces (rivières Godefroy, Bécancour et Gentilly).</li> <li>Présence de poissons anadromes et catadromes qui migrent dans le secteur, dont l'Alose savoureuse, l'Anguille d'Amérique et l'Éperlan arc-en-ciel.</li> <li>Espèces désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi : le Chevalier cuivré, le Fouille-roche gris, le Chevalier de rivière, l'Éperlan arc-en-ciel, l'Esturgeon jaune et l'Alose savoureuse.</li> </ul>
Avifaune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon les données d'inventaire de l'Atlas des oiseaux nicheurs (Gauthier et Aubry, 1995), 191 espèces ont été signalées dans cette région.</li> <li>La rive sud abriterait les principales aires d'élevage des couvées.</li> <li>Aires de concentration d'oiseaux aquatiques (habitats fauniques reconnus) entre l'embouchure de la rivière Bécancour et le port de Bécancour, à l'est du port de Bécancour, le long du lac Saint-Pierre et de la rivière Godefroy et la partie du fleuve entre le lac Saint-Pierre et le pont Laviolette.</li> <li>Les rives du fleuve seraient utilisées par les oiseaux de rivage, particulièrement en période de migration.</li> <li>Les différentes banques de données relatives aux oiseaux à statut précaire mentionnent des observations du Faucon pèlerin, du Petit Blongios et du Hibou des marais. L'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional indique la nidification possible de la Buse à épaulettes et la présence du Pic à tête rouge. Des espèces jugées prioritaires par Saint-Laurent Vision 2000, mentionnons la présence de la Gallinule poule-d'eau, du Canard pilet et de la Sarcelle à ailes bleues.</li> </ul>
Ongulés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon la FAPAQ, la zone à l'étude contient un ravage d'importance de cerf de Virginie (habitat faunique reconnu), soit dans la portion sud-est, à l'ouest de la rivière Gentilly. Il n'a toutefois pas de statut légal en raison de sa localisation en terrain privé.</li> <li>Des inventaires du cerf de Virginie et de l'orignal réalisés en période de confinement (1988, 1990 et 2000) par la FAPAQ n'ont pas permis d'identifier d'autres ravages pour la zone à l'étude.</li> </ul>
Amphibiens et reptiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon Armellin et Mousseau (1998), le secteur à l'étude inclurait la présence de 16 espèces d'amphibiens et 8 espèces de reptiles.</li> <li>Selon le CDPNQ, la Tortue des bois, la Salamandre à quatre doigts et la Grenouille des marais ont été observées dans la zone à l'étude.</li> </ul>

TABLEAU 4.1 (SUITE): DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

COMPOSANTES	DESCRIPTION
Mammifères semi-aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Rat musqué, le Castor, le Vison d'Amérique et la Loutre de rivière fréquentent la zone à l'étude; le Rat musqué est l'espèce la plus abondante. Les secteurs qu'il fréquente le plus s'étendent sur la rive sud aux abords du pont Laviolette, entre l'embouchure de la rivière Bécancour et le port de Bécancour, ainsi que sur la rive nord près de l'île Valdor. Le lac Saint-Paul et la rivière Godefroy seraient fréquentés par le rat musqué.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux habitats désignés pour le rat musqué ont été identifiés à l'intérieur de la zone à l'étude. Le premier se situe sur la rive sud en amont du pont Laviolette alors que le second, sur la rive nord, se retrouve à l'extrémité ouest de la zone à l'étude.</li> </ul>
Milieus humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon l'Atlas de conservation des milieux humides, la zone à l'étude renferme des milieux humides tels des tourbières, des marécages arborés ou arbustifs, des marais, des herbiers aquatiques ainsi que des milieux humides d'eau peu profonde.</li> </ul>

TABLEAU 4.2: DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

COMPOSANTES	DESCRIPTION
Utilisation socio-économique du territoire / Schémas d'aménagement et orientations de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ville de Trois-Rivières <ul style="list-style-type: none"> <li>Municipalité hors MRC</li> <li>Territoire couvrant une superficie de 288,5 km<sup>2</sup></li> <li>Population d'environ 12 600 habitants</li> <li>Les industries des produits de bois, du métal et des produits non métalliques représentent près de 50 % des industries manufacturières de la région.</li> </ul> </li> <li>MRC Les Chenaux <ul style="list-style-type: none"> <li>Compte dix municipalités</li> <li>Population d'environ 17 240 habitants</li> <li>3 municipalités présentes dans la zone à l'étude (Saint-Maurice, Saint-Luc-de-Vincennes et Champlain) représentant environ 26 % de la population de la MRC</li> <li>Territoire occupé principalement par l'agriculture</li> </ul> </li> <li>MRC Bécancour <ul style="list-style-type: none"> <li>Population d'environ 19 400 habitants</li> <li>Compte quatorze municipalités</li> <li>Une seule municipalité dans la zone à l'étude, soit la ville de Bécancour avec environ 11 200 habitants</li> <li>Noyaux urbains de Bécancour et des anciennes municipalités de Sainte-Angèle-de-Laval et Saint-Grégoire</li> <li>Parc industriel et portuaire de Bécancour</li> </ul> </li> </ul>
Infrastructures et utilités publiques	<p>Les principales infrastructures et utilités publiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rive nord <ul style="list-style-type: none"> <li>Les lignes de transport d'électricité (principalement à Trois-Rivières)</li> <li>Le pipeline de Gazoduc TQM</li> <li>La voie ferrée du Canadien Pacifique</li> <li>Les autoroutes 40 et 55</li> <li>Les routes 138 et 359</li> <li>La zone portuaire de Trois-Rivières</li> <li>Les installations de traitement des eaux usées (Trois-Rivières)</li> <li>L'aéroport de Trois-Rivières</li> <li>Les puits municipaux (Champlain) et la prise d'eau (Trois-Rivières) dans la rivière Saint-Maurice</li> <li>Le pont Laviolette</li> </ul> </li> </ul>

TABLEAU 4.2 (SUITE): DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

COMPOSANTES	DESCRIPTION
Infrastructures et utilités publiques (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rive sud               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Parc industriel et portuaire de Bécancour</li> <li>– Les autoroutes 30 et 55</li> <li>– Les routes 132 et 261</li> <li>– Les lignes de transport d'électricité</li> <li>– Le réseau de SCGM</li> <li>– La prise d'eau potable de la ville de Bécancour</li> </ul> </li> </ul>
Territoire autochtone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le seul territoire autochtone dans la zone à l'étude est celui de la réserve Wôlinak situé tout juste au sud de l'agglomération de Bécancour.</li> </ul>
Tenure des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les terrains sont majoritairement de propriétés privées, sauf pour les terrains vacants à l'intérieur du Parc industriel de Bécancour qui appartiennent à la Société du Parc industriel de Bécancour.</li> </ul>
Milieu agroforestier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rive nord               <ul style="list-style-type: none"> <li>– La production laitière occupe une place importante.</li> <li>– Les principales cultures sont le foin, le maïs-grain, les céréales, le soya et le maïs ensilage; la culture maraîchère y est également pratiquée.</li> <li>– On y retrouve des fermes laitières, de bovins de boucherie, avicoles, porcines, ovines et équine.</li> <li>– Quelques entreprises pratiquent des activités acéricoles.</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rive sud               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les principales cultures sont : le foin, le maïs-grain, les céréales et le soya.</li> <li>– L'acériculture est pratiquée par quelques entreprises.</li> <li>– Des fermes laitières, de bovins de boucherie, avicoles, porcines, et ovines sont présentes sur le territoire.</li> </ul> </li> </ul>
Patrimoine préhistorique et historique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, 33 sites archéologiques sont connus dans la zone à l'étude ainsi que 22 lieux ou bâtiments patrimoniaux classés monuments historiques par la Commission des biens culturels du Québec.</li> </ul>
Éléments visuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La route 138 sur la rive nord avec ses bâtiments patrimoniaux, le fleuve Saint-Laurent et la route 132 sur la rive sud constituent les éléments présentant un intérêt visuel.</li> </ul>
Récréation et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments d'intérêt patrimonial le long des routes 138 et 132.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La zone à l'étude est sillonnée par des sentiers de motoneige locaux et Trans-Québécois.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'aires récréatives telles que terrain de golf, battures du fleuve propices pour la pêche ainsi que les rivières Godefroy et Bécancour.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le vélo, le ski de fond, les activités nautiques, la pêche sportive, la chasse et le piégeage sont pratiqués dans les limites de la zone à l'étude.</li> </ul>
Pêche commerciale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principales espèces actuellement exploitées commercialement sont l'Esturgeon jaune, la Barbotte brune, la Perchaude, l'Anguille d'Amérique, le Barbut de rivière, le Meunier noir et le Doré jaune.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pêche commerciale s'effectue principalement sur la rive sud près du pont Laviolette et à proximité du port de Bécancour.</li> </ul>

Chapitre **5**

---

**Étude de corridors**

## 5. ÉTUDE DE CORRIDORS

L'étude de corridors constitue la deuxième étape de la démarche de planification de l'infrastructure projetée. Le but de cette démarche est de trouver, à l'intérieur des limites de la zone à l'étude décrite au chapitre précédent, un axe préférentiel qui ferait lui-même l'objet d'un exercice de localisation plus poussé lors de l'analyse des variantes de tracé.

Deux corridors ont été identifiés à l'intérieur des limites de la zone à l'étude. Ces derniers se situent respectivement à l'ouest et à l'est du noyau urbain de la ville de Trois-Rivières. La localisation des corridors en question ainsi que les points de franchissement du fleuve sont présentés à la figure 1.1.

### 5.1 Corridor « ouest »

Le corridor « ouest » a été élaboré en considérant la présence de gazoducs existants à l'ouest de l'agglomération de Trois-Rivières et appartenant à Gazoduc TQM et à SCGM. Le corridor « ouest » couvre une superficie d'environ 30 km<sup>2</sup> et est décrit de façon sommaire dans le tableau suivant.

**TABLEAU 5.1: CORRIDOR «OUEST»**

TERRITOIRE	
<p><u>GÉNÉRALITÉS</u></p> <p>Milieu</p> <p>Sols :</p> <p>Topographie :</p> <p>Longueur :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boisés regroupés dans trois principaux massifs, soit celui entre le chemin Sainte-Marguerite et la ligne principale de Gazoduc TQM sur la rive nord, le massif en milieu humide au nord du lac Saint-Paul et le massif du Plateau de Laval sur la rive sud.</li> <li>• Zones non agricoles en bordure immédiate du fleuve.</li> <li>• Milieu humide de part et d'autre de l'autoroute 30.</li> <li>• Secteur cultivé à l'ouest du périmètre d'urbanisation de Trois-Rivières et à l'est du milieu humide sur la rive sud, de part et d'autre de l'autoroute 30 jusqu'à la rivière Bécancour.</li> <li>• Majoritairement en friche ou boisé dans le parc industriel et portuaire de Bécancour.</li> </ul> <p>Sable, loam, terre franche.</p> <p>Plane à légèrement ondulée.</p> <p>Environ 27 km</p>



TABLEAU 5.1 (SUITE): CORRIDOR «OUEST»

TERRITOIRE	
<p><u>AGROFORESTERIE</u></p> <p>Utilisation du sol:</p> <p>Potentiel des sols en zone agricole permanente :</p> <p>Localisation :</p> <p>Franchissements majeurs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie agricole restreinte sur la rive nord du fleuve. Aucun établissement de production animale. Superficies agricoles situées de part et d'autre de l'autoroute 30 entre les milieux humides du lac Saint-Paul et le Plateau Laval. Trois établissements de production animale (rive sud).</li> <li>• Superficie boisée au nord du chemin Sainte-Marguerite sur la rive nord sur des sols dont le drainage varie d'imparfait à mauvais. Secteur mieux drainé dans le voisinage du chemin Sainte-Marguerite renfermant des peuplements avec potentiel agricole. Exploitation forestière extensive.</li> <li>• Superficies boisées de part et d'autre de l'autoroute 30 : présence de boisés avec potentiel acéricole au nord de l'autoroute 30 et marécages arborés au sud de l'autoroute. Exploitation forestière uniquement au nord de l'autoroute.</li> <li>• En milieu cultivé : généralement de classe 2 sur la rive nord et de classes 3 et 4 sur la rive sud.</li> <li>• Majoritairement localisé de façon adjacente à une emprise existante de gazoduc.</li> <li>• Quatre autoroutes (autoroute 40, 55 et deux fois l'autoroute 30)</li> <li>• Deux routes (routes 138 et 132)</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Trois rivières (Godefroy, Judith et Bécancour)</li> <li>• Trois voies ferrées (une sur la rive nord et deux sur la rive sud)</li> <li>• Milieux humides dans le secteur de la rivière Godefroy</li> </ul>
<p><u>HABITATS NATURELS, FAUNE ET FLORE</u></p> <p>Espèces menacées ou vulnérables répertoriées :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'aires protégées à l'intérieur ou dans le voisinage (Réserve écologique Léon-Provancher, Parc écologique Godefroy, site protégé de la Fondation de la faune du Québec et un habitat de protection d'une espèce menacée ou vulnérable).</li> <li>• Généralement des sols de classe 4 pour le cerf de Virginie. Territoire non propice à l'orignal.</li> <li>• Site de reproduction et halte migratoire pour la sauvagine (aire protégée par la Fondation de la faune du Québec)</li> <li>• Réserve écologique Léon-Provancher constituant un site de classe 1 pour la sauvagine.</li> <li>• Concentration de milieux humides dans le secteur de la rivière Godefroy et du lac Saint-Paul.</li> <li>• Aires de rassemblement de sauvagine en migration à l'ouest du pont Laviolette et sur le lac Saint-Paul et la rivière Godefroy.</li> <li>• Plusieurs espèces recensées (amphibiens/reptiles, poissons, rapaces et plantes). Grande concentration de plantes à statut précaire dans le secteur de la rivière Godefroy et du lac Saint-Paul.</li> </ul>
<p><u>ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE BÂTI</u></p>	<p>Rive nord :   Aucun</p> <p>Rive sud :    Site CbFd-3 Rivière Bécancour, CbFd-4 Parc des pins, CbFd-5 Bauvais, CbFd-6 Pierre Leblanc, CbFd-7 La Butte et CbFd-8 Roger (en dehors du corridor entre l'autoroute 55 et la rivière Godefroy).</p>

**TABLEAU 5.1 (SUITE): CORRIDOR « OUEST »**

<b>TERRITOIRE</b>	
<u>INGÉNIERIE, CONSTRUCTION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Longueur anticipée pour un tracé dans ce corridor : 27 km</li> <li>• Traversée du fleuve dans un endroit restreint et à proximité d'une conduite existante. Traversée peu probable sans empiètement dans le parc Laviolette et la propriété de la Garde côtière pour maintenir une distance sécuritaire.</li> <li>• Contournement à envisager à plusieurs endroits dans les secteurs du chemin Sainte-Marguerite et de l'échangeur de l'autoroute 55 sur la rive nord et dans les secteurs de l'avenue Godefroy, de l'avenue des Glaïeux et du noyau urbain de Bécancour.</li> <li>• Construction en milieux humides sur la rive sud dans le secteur de la rivière Godefroy et du lac Saint-Pierre.</li> </ul>
<u>SOCIO-ÉCONOMIE</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones non agricoles permanentes de Trois-Rivières sur la rive nord, entre le fleuve Saint-Laurent et l'autoroute 30, sur le Plateau de Laval, l'agglomération de Bécancour et le parc industriel et portuaire de Bécancour sur la rive sud.</li> <li>• Secteurs résidentiels de part et d'autre du fleuve et l'agglomération de Bécancour.</li> <li>• Présence de pistes cyclables et de sentiers de motoneige provinciaux, régionaux et locaux.</li> </ul>
<u>ÉLÉMENTS CLÉS</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contraintes principales reliées aux aspects techniques (ingénierie et construction), aux espèces menacées ou vulnérables et aux sites protégés.</li> </ul>

## 5.2 Corridor « est »

Le corridor « est » englobe les quatre points de branchement considérés sur le réseau de Gazoduc TQM ainsi que les quatre points de traversée du fleuve sur les rives nord et sud du fleuve situés à l'est de l'agglomération de Trois-Rivières. Le tableau suivant en présente les traits dominants.

**TABLEAU 5.2: CORRIDOR « EST »**

<b>TERRITOIRE</b>	
<u>GÉNÉRALITÉS</u>	
Milieu :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Majoritairement boisé dans la partie nord entre le rang Saint-Malo et l'autoroute 40</li> <li>• Majoritairement cultivé entre le fleuve et le rang Saint-Pierre</li> <li>• Majoritairement boisé/en friche dans le parc industriel et portuaire de Bécancour</li> </ul>
Sols :	Sable, tourbe et loam
Topographie :	Plane à légèrement ondulée
Longueur :	Variantes de tracé de l'ordre de 12 à 15 km

TABLEAU 5.2 (SUITE): CORRIDOR « EST »

TERRITOIRE	
<u>AGROFORESTERIE</u> Utilisation du sol:  Potentiel des sols en zone agricole permanente :  Localisation :  Franchissements majeurs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corridor situé en partie en zone non agricole permanente (secteur boisé au nord du rang Saint-Malo dans la municipalité de Trois-Rivières, bande de terrain entre la route 138 et le fleuve et parc industriel et portuaire de Bécancour).</li> <li>• Majoritairement boisé entre l'autoroute 40 et les rangs Saint-Malo et Saint-Pierre, soit sur une bande d'environ 2,5 km de largeur. Présence de plusieurs secteurs humides. Exploitation forestière extensive.</li> <li>• Secteur cultivé entre les rangs Saint-Malo et Saint-Pierre et le fleuve formant une bande d'environ 2 km de largeur. Présence de peuplements présentant un potentiel acéricole. Présence d'une douzaine d'exploitations laitières, de cinq établissements équestres, d'un établissement d'élevage d'autruches et un autre de moutons.</li> <li>• Généralement de classes 2 et 3 en milieu cultivé</li> <li>• Généralement de classes 4 et 0 en milieu boisé</li> </ul> Possibilité de localiser le tracé majoritairement à la limite de lots ou de propriétés <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur très humide entre l'autoroute 40 et la voie ferrée du Canadien Pacifique</li> <li>• Trois routes (rangs Saint-Malo/Saint-Pierre et la route 138) et une voie ferrée sur la rive nord</li> <li>• Fleuve Saint-Laurent</li> <li>• Deux rues et une voie ferrée sur la rive sud dans le parc industriel et portuaire de Bécancour</li> </ul>
<u>HABITATS NATURELS, FAUNE ET FLORE</u>  Espèces menacées ou vulnérables répertoriées :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aire d'affectation écologique dans la partie nord-est entre l'autoroute 40 et la voie ferrée du Canadien Pacifique et au pourtour de l'île Carignan.</li> <li>• Milieux humides dans la partie nord, Fleuve Saint-Laurent et ses battures.</li> <li>• Aire protégée dans la rivière Bécancour (Fouille-roche gris) à proximité du corridor.</li> <li>• Six espèces de poisson et une espèce de plante à l'intérieur du corridor. Plantes, amphibiens et reptiles en bordure du corridor.</li> </ul>
<u>ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE BÂTI</u>	Rive nord : Site Red Mill CcFc-1 et plusieurs bâtiments patrimoniaux en bordure de la route 138  Rive sud : Site Monique CcFc-2
<u>INGÉNIERIE, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs humides entre l'autoroute 40 et la voie ferrée du Canadien Pacifique.</li> <li>• Flexibilité au niveau des points de raccordement du réseau de Gazoduc TQM.</li> <li>• Flexibilité pour la traversée du fleuve Saint-Laurent.</li> <li>• Construction en zone inondable sur la rive sud.</li> <li>• Flexibilité pour les variantes de tracé.</li> <li>• Longueur anticipée pour un tracé : de l'ordre de 12 à 15 km.</li> </ul>

TABLEAU 5.2 (SUITE): CORRIDOR « EST »

TERRITOIRE	
<u>SOCIO-ÉCONOMIE</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone non agricole permanente entre l'autoroute 40 et le rang Saint-Malo dans la municipalité de Trois-Rivières.</li> <li>• Secteurs résidentiels en bordure des rangs Saint-Malo et Saint-Pierre et de la route 138.</li> <li>• 2 zones de captage en eau potable et 4 puits municipaux dans le secteur nord-est.</li> <li>• Présence d'un centre de ski de fond et d'un sentier de motoneige provincial dans les secteurs nord-est et nord respectivement.</li> </ul>
<u>ÉLÉMENTS CLÉS</u>	Contraintes principales reliées aux aspects techniques (ingénierie et construction), aux habitats, à l'archéologie et aux aspects socio-économiques.

### 5.3 Évaluation globale des corridors

En ce qui concerne le milieu physique, les deux corridors sont similaires de sorte que le corridor « est » doit être privilégié en raison de sa plus courte distance. L'analyse des aspects agroforestiers en zone agricole permanente indique que le corridor « est » est préférable en raison de sa courte distance en territoire agricole. En ce qui concerne l'archéologie et le patrimoine bâti, le corridor « ouest » est à privilégier compte tenu qu'aucun site archéologique n'est recensé dans ce corridor, comparativement à deux, dont un très étendu, pour le corridor « est ».

Sur le plan des habitats naturels, de la faune et de la flore, le corridor « est » affecte moins d'habitats sensibles et présente un moins grand danger quant aux espèces vulnérables ou menacées, de sorte qu'il doit être privilégié sur ce plan. L'analyse des aspects reliés à l'ingénierie et à la construction montre que le corridor « est » est à privilégier, que ce soit pour la longueur du corridor, les traversées de cours d'eau importants, l'élaboration de tracés potentiels, les franchissements, l'exploitation et l'entretien. Sur le plan socio-économique, il faut encore une fois privilégier le corridor « est » notamment pour le peu d'impact sur l'organisation et le développement du territoire et sur la population en général.

Le tableau 5.3 ci-après présente les ordres de préférence retenus pour chacun des aspects considérés. L'analyse de ce tableau et les considérations précédentes indiquent que le corridor « est » est le corridor à privilégier sur les plans environnemental, technique et socio-économique. C'est donc ce dernier qui sera retenu pour procéder à l'étape suivante, soit l'étude des variantes. Les coûts de réalisation ne sont indiqués qu'à titre informatif.

**TABLEAU 5.3: ORDRE DE PRÉFÉRENCE POUR LE CHOIX DES CORRIDORS**

ASPECTS	CORRIDORS		ÉLÉMENTS PRINCIPAUX
	Ouest	Est	
Milieu physique	2	1	Longueur totale en raison de la similitude des corridors
Agroforesterie	2	1	Longueur totale en zone agricole et utilisation des sols
Habitats naturels, faune et flore	2	1	Milieux humides espèces vulnérables ou menacées, sites aménagés/ protégés
Archéologie et patrimoine bâti	1	2	Sites connus
Ingénierie, construction, exploitation et entretien	2	1	Longueur totale, franchissements, milieux humides
Socio-économie	2	1	Répartition de la population, organisation et développement du territoire
<b>Coûts de réalisation</b>	<b>60 M \$</b>	<b>40 M \$</b>	_____